

aux bureaux de votation et du reste environ 15,000 ont voté pour les candidats de l'union et 22,000 pour leurs adversaires, leur conférant une majorité globale de 7,000 voix. Par contre, monsieur l'Orateur, je ne suis pas prêt à admettre que la majorité des électeurs se sont prononcés contre l'union ou en faveur de sa répudiation. J'irai plus loin, car je suis disposé à démontrer à la Chambre que l'honorable député lui-même et un bon nombre de ses principaux partisans ont circulé à travers le pays en promettant de donner à l'union une période d'essai équitable. Mon collègue (M.H.) lors d'une nombreuse assemblée tenue à Halifax avant les élections a déclaré:

«Espérons qu'ils (les Canadiens) agiront avec justice. S'ils le font, nous devons les aider à mettre le nouveau régime à l'épreuve de façon équitable».

et plus tard, se reportant à la parole donnée, l'honorable député a déclaré dans une lettre signée de sa main, adressée à la population canadienne:

«Ayant affirmé ma détermination de m'incliner devant l'autorité suprême du Parlement et de tenter l'expérience, il est peu probable que je me laisse distraire par les formules nécessaires, etc....»

M. Power, l'un des députés élus pour représenter la circonscription métropolitaine d'Halifax dans ce Parlement, a pris l'engagement cité ci-après en présence de son chef et collègue, M. Jones, représentant lui aussi le comté d'Halifax:

«Je ne vous retiendrai pas plus longtemps, mais je conclus en vous disant que si vous élisez M. Jones et moi-même au Parlement du Dominion les intérêts de la Nouvelle-Écosse ne souffriront pas entre nos mains. On nous accuse de tenter de soutenir une opposition factieuse. Il n'en est rien. Nous avons certainement offert une opposition consciencieuse et persévérante au projet mais nous sommes maintenant prêts, si nous devons nous rendre à Ottawa et que nous constatons qu'il réussit raisonnablement bien, à le mettre équitablement à l'épreuve.»

L'honorable député de Guysborough, qui a dirigé l'opposition au projet d'union à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse lors de la dernière session, en alléguant qu'il n'avait pas été présenté aux électeurs, et qui défendit habilement ce point de vue, a déclaré à diverses reprises par la suite, du parquet de la Chambre, que l'Acte impérial étant devenu la loi du pays, il était prêt à s'incliner et à faire de son mieux pour donner effet à cette loi dans les circonstances nouvelles où nous nous trouvons. Alors que M. Campbell, qui a fait cette déclaration digne d'un homme d'État, a été élu par acclamation, M. Annand qui s'est engagé à faire abroger la loi a été défait au scrutin. Je demande à l'honorable député qui a si sévèrement blâmé les unionistes d'avoir agi sans avoir soumis la question à la population d'une manière juste comment,

en présence de tels faits, peut-il employer le pouvoir qui lui a été conféré pour tenter de détruire l'union avant de l'avoir mise équitablement à l'épreuve, ainsi qu'il s'y est engagé envers la population. Mon collègue s'attend-il vraiment que le Parlement impérial qui a voté cette loi en dépit d'une requête s'y opposant signée, d'après M. Annand, par 40,000 pétitionnaires, puisse manquer à son engagement envers cette grande Confédération sur les instances de représentants qui n'ont réussi à obtenir qu'environ la moitié de ce nombre de voix et après avoir promis de mettre le nouveau régime équitablement à l'épreuve? Personne n'est plus mal venu pour objecter au mode d'adoption de cette mesure que l'honorable député qui vient de reprendre son siège, puisqu'il est bien connu qu'il a préconisé pendant des années un système de gouvernement responsable en vertu duquel les affaires du pays seraient conduites conformément aux désirs de la majorité des représentants de la nation. Quelle garantie mon honorable collègue peut-il donner au gouvernement impérial que la même réaction qui s'est produite au Nouveau-Brunswick ne se répétera pas en Nouvelle-Écosse, alors qu'une année une écrasante majorité d'électeurs s'est prononcée contre l'union et, l'année suivante, une majorité encore plus écrasante a voté en faveur de cette mesure? Je n'ai pas perdu l'espoir, monsieur l'Orateur, que mon honorable collègue en vienne à reconsidérer sa position sur cette question et qu'il se range patriotiquement et en homme d'État du côté du point de vue adopté par les anciens adversaires de l'union représentant le Nouveau-Brunswick. J'ai pris connaissance avec beaucoup de plaisir de la déclaration de mon collègue, M. Anglin, à Montréal, l'autre soir, déclaration qui l'honore par l'intelligence et par le cœur—car malgré son opposition consciencieuse à l'union il est aujourd'hui disposé à fournir le meilleur de ses efforts dans le sens des réalisations les plus aptes à servir l'intérêt de notre commune patrie. Monsieur l'Orateur je serais ravi que mon honorable collègue de la Nouvelle-Écosse adopte pareille attitude, ce qui permettrait à la nation de bénéficier de sa grande habileté. Il déclare que le gouvernement ne saurait lui offrir, ou à ceux qui l'appuient, quoi que ce soit qu'il puisse accepter sans sacrifier l'honneur. Naturellement, il serait impossible à quelque gouvernement que ce soit de renforcer la position de ceux qui proclament leur intention de défaire la constitution du pays dès qu'ils auront pris le pouvoir. Par ailleurs, l'honorable député doit se rendre compte que la position qu'il a prise lui rend impossible de participer à une opposition constitutionnellement établie et à l'accomplissement des importantes fonctions parlementaires.